

<p style="text-align: center;"><b>FICHE N°8 BIS CONTRIBUTION Complémentaire (INDECOSA) C.G.T ETATS GENERAUX DE L'INDUSTRIE - GROUPE DE TRAVAIL BIENS DE CONSOMMATION</b></p>
--

Cette contribution se veut être complémentaire aux différentes interventions orales et écrites des représentants CGT et d'Indecosa – CGT mandatés dans ce groupe de travail.

Elle fait siennes les 5 propositions de la cgt pour une nouvelle politique industrielle, transversales à l'ensemble des thèmes abordés dans les groupes et remises au CNEGI.

Elle vise à apporter plus spécifiquement des remarques et des propositions du point de vue de notre organisation d'information et de défense des consommateurs - salariés.

Nous avons déjà souligné l'importance d'une vision prospective des besoins à couvrir en matière de biens de consommation, l'enjeu de la transmission des compétences et savoir – faire, celui de l'accès à l'innovation technologique, notamment pour les PME, dans leur territoire respectif.

Une industrie de biens de consommation ayant pour finalité la meilleure réponse aux besoins des consommateurs, dans le respect des salariés et des territoires reste à construire.

***Quelques approfondissements et propositions sur trois problématiques :***

*Le made in France est il un critère suffisant pour sauvegarder le savoir faire ?*

Dans une économie mondialisée, le made in France ne protège pas les productions nationales ;

La plupart des produits manufacturés sont composés d'éléments venant des quatre coins de la planète et les usines d'assemblages ne cessent d'être installées dans les pays dit « à bas coût ».

Par conséquent ne faudrait-il pas raisonner non pas en termes de pays, mais en termes de région, de territoire de savoir faire, de zone géographique de production, avec une facilitation à déposer des brevets, des marques et autres appellations.

En effet, l'indication géographique protégée est très efficace pour les PME et leur développement local. Il s'agit aussi de combattre les appellations du type « assemblé en France » ainsi que les stratégies des grands distributeurs qui visent à faire fabriquer pour leur propre distribution, n'importe quoi, et là où cela les arrange.

*Ne pas confondre signe officiel de qualité et marque collective !*

En effet, la coexistence pacifique entre des opérateurs- contrôleurs regroupés dans des syndicats professionnels et des organismes tiers est un leurre. Pour le consommateur, les labels « professionnels » n'apportent rien. Ils favorisent simplement un coût moindre pour l'entreprise en matière de certification et de façon très corporatiste.

Seule une certification officielle permet d'acquérir un bien ou un service avec des garanties objectives, telle que NF. Dans les propositions du grand emprunt, plutôt que de financer « des syndicats professionnels regroupés », ne vaudrait il pas mieux financer en partie la mise en place d'une certification officielle pour les PME?

*Les nouveaux outils pour les performances énergétiques ne vont ils pas exercer des pressions supplémentaires sur les salariés ? Où est la transparence pour le consommateur ?*

La norme EN NF 16001 est à manier avec précaution. En effet, elle peut être utilisée à associer les salariés à la mise en place d'économies d'énergie. Ce nouveau critère de gestion/management ne devrait pas servir à supprimer des activités de production ou à établir des systèmes de comptages intégrés, pour exiger des critères supplémentaires de productivité.

Le responsable marketing du groupe Siemens indique dans une revue, que toutes les infos issues du comptage pourraient être intégrées au système de supervision afin de prendre en compte le critère énergie dans le coût des produits. D'autres grands groupes comme LVMH ont déjà fait des audits de performances énergétiques.

Par ailleurs, les critères de dépenses énergétiques des produits ne sont pas vérifiés par des organismes officiels, c'est le constructeur qui fournit l'information.

Il est fondamental qu'un organisme comme le Laboratoire National d'Essai avec des moyens renforcés puissent établir les critères de performances énergétiques.